



DECISION DU MAIRE N°25-113 PORTANT FIXATION ET REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2026 DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22-2 et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20-55 en date du 10 juillet 2020 par lequel le Conseil Municipal a donné au Maire, pendant la durée de son mandat, d'une part, délégation pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et d'autre part, délégation pour actualiser lesdits tarifs, dans la limite d'une augmentation ou diminution annuelle de 3% ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25-051 du 26 mai 2025, portant fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT que les collectivités territoriales sont libres de fixer des tarifs en contrepartie des services rendus dans les limites prévues par la réglementation ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer, et actualiser les tarifs municipaux pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que, pour plus de clarté, la présente décision du Maire concerne uniquement les tarifs qui seront appliqués par la Direction Générale des Services ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Les tarifs des services municipaux, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous, sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026, pour la Direction Générale des Services :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Tarifs des cimetières et services annexes	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Concessions temporaires 15 ans (pour caveau)	293,00 €	293,00 €	0%
Concessions 30 ans	482,00 €	482,00 €	0%
Cave urne 15 ans	371,00 €	371,00 €	0%
Columbariums 15 ans	524,00 €	524,00 €	0%
Location de caveau provisoire	27,50 €	27,50 €	0%
caveau 1 place	510,00 €	510,00 €	0%
caveau 2 places	816,00 €	816,00 €	0%
Taux de vacations funéraires	25,00 €	25,00 €	0%

Droits d'occupation du domaine public	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Ruche (par unité et par an)	3,80 €	3,80 €	0%
Autorisation de tournage - Forfait demi-journée	91,00 €	91,00 €	0%
Autorisation de tournage - Forfait journée	180,00 €	180,00 €	0%
Autorisation de tournage - Forfait semaine	597,00 €	597,00 €	0%
Vente ambulante (par m ² et par jour)	2,05 €	2,05 €	0%
Vente ambulante (par m ² et par semaine)	8,20 €	8,20 €	0%
Forfait électrique pour les ventes ambulantes et les animations sur trottoir (par jour)			nouveau tarif (DM n° 25-105)
Terrasse (par m ² et par mois)	3,60 €	3,60 €	0%
Animation sur trottoir pour les commerçants (par m ² et par jour)	2,05 €	2,05 €	0%

Droits de place - Marchés hebdomadaires	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Stationnement sur le marché ou autre (mètre linéaire)	0,7 €	0,7 €	0%
Stationnement sur le marché ou autre (véhicule léger)	3,1 €	3,1 €	0%
Electricité par prise	1,5 €	1,5 €	0%

FETES FORAINES ET CIRQUES			
Installations foraines et expositions	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Attraction de toute nature			
Par m ² et par semaine, pour une emprise sur le domaine public entre 0 et 30 m ²	3,0 €	3,0 €	0%
Par m ² et par semaine, pour une emprise sur le domaine public entre 31 et 70 m ²	2,0 €	2,0 €	0%
Par m ² et par semaine, pour une emprise sur le domaine public supérieure à 71 m ²	1,0 €	1,0 €	0%
Forfait électrique pour les Installations foraines et expositions, dont l'emprise sur le domaine public est < ou = à 70 m ² (par jour)		5,0 €	nouveau tarif (DM n° 25-105)
Forfait électrique pour les Installations foraines et expositions, dont l'emprise sur le domaine public est supérieure à 71 m ² (par jour)		7,0 €	nouveau tarif (DM n° 25-105)

Entreprises de spectacles, cirques	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Petit cirque, théâtre ou autre (1 ou 2 représentations)	79,00 €	79,00 €	0%
Moins de 100 places (par jour de représentation)	102,00 €	102,00 €	0%
De 100 à 500 places (par jour de représentation)	168,00 €	168,00 €	0%
De 500 à 1.000 places (par jour de représentation)	263,00 €	263,00 €	0%
Plus de 1 000 places (par jour de représentation)	477,00 €	477,00 €	0%
Véhicule publicitaire (par véhicule et par jour de présence)	10,00 €	10,00 €	0%
Eau par branchement et par jour	5,35 €	5,35 €	0%
Enlèvement d'affichage publicitaire sauvage / par support	50,00 €	50,00 €	0%

ENSEIGNES ET DISPOSITIFS PUBLICITAIRES (article L.2333-9 du CGCT)-Prix fixés par arrêté interministeriel et validés par la délibération du Conseil Municipal n° 25-051 du 26 mai 2025

Enseignes numériques et non numériques	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
< ou = à 12 m ² (par m ² et par face)	18,60 €	exonéré	
> 12 m ² et < ou = 20 m ² (par m ² et par face)	37,10 €	18,85 €	-49%
> 20 m ² et < ou = 50 m ² (par m ² et par face)		37,70 €	
> 50 m ² (par m ² et par face)	74,20 €	75,60 €	2%

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes	2025	2026	EVOLUTION 2024-2025
Non numériques			
< 50 m ² (par m ² et par face)	18,60 €	18,90 €	2%
> 50 m ² (par m ² et par face)	37,10 €	37,80 €	2%
Numériques			
< 50 m ² (par m ² et par face)	55,70 €	56,70 €	2%
> 50 m ² (par m ² et par face)	111,20 €	113,30 €	2%

FOURRIERE AUTOMOBILE (tarif fixé par arrêté interministeriel du 13 aout 2020)

Véhicules PL 44 t > PATC > 19 t	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	22,9 €	22,9 €	0%
Enlèvement	274,2 €	274,2 €	0%
Garde journalière	9,2 €	9,2 €	0%
Expertise	91,5 €	91,5 €	0%
Véhicules PL 19 t > PATC > 7,5 t	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	22,9 €	22,9 €	0%
Enlèvement	213,4 €	213,4 €	0%
Garde journalière	9,2 €	9,2 €	0%
Expertise	91,5 €	91,5 €	0%
Véhicules PL 7,5 t > PATC > 3,5 t	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	22,9 €	22,9 €	0%
Enlèvement	122,0 €	122,0 €	0%
Garde journalière	9,2 €	9,2 €	0%
Expertise			Tarif supprimé

Voitures particulières	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	15,2 €	15,2 €	0%
Enlèvement	127,65 €	127,65 €	0%
Garde journalière	6,75 €	6,75 €	0%
Expertise	61,0 €	61,0 €	0%
Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	7,6 €	7,6 €	0%
Enlèvement	45,7 €	45,7 €	0%
Garde journalière	3,0 €	3,0 €	0%
Expertise	30,5 €	30,5 €	0%
Autres véhicules immatriculés	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
Immobilisation matérielle	7,6 €	7,6 €	0%
Opérations préalables (forfait facturé si venue du fourriériste sur place mais non suivi d'enlèvement du véhicule)	7,6 €	7,6 €	0%
Enlèvement	45,7 €	45,7 €	0%
Garde journalière	3,0 €	3,0 €	0%
Expertise	30,5 €	30,5 €	0%

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

ARTICLE 3 :

La Directrice Générale des Services et le Receveur-Percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le 16 décembre 2025.

TRANSMISE A LA PREFECTURE DU CALVADOS
& AFFICHE LE 23 DEC. 2025



Le Maire,
M. Hervé MAUNOURY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr